



Crédits à mon insue contracté par mon ex-mari

Par **Chrys63**, le **28/05/2019** à **15:32**

Bonjour,
Je découvre cette année que mon ex-mari (divorcée depuis 2015) a contracté en 2008 un crédit à la consommation en m'apposant comme co-emprunteur avec faux en signature et erreurs diverses dans les renseignements fournis me concernant. (lieu de naissance, emploi, date d'entrée chez mon employeur)
Ce crédit est inscrit dans le dossier de surendettement de monsieur mais il a apparemment obtenu un effacement de la dette d'où ce revirement vers moi...
La société de crédit ne veut rien savoir; je suis à ce jour fichée BDF (c'est comme cela que j'ai découvert cette affaire) sans pouvoir m'en défaire et surtout ils me réclament l'intégralité de la dette. (environ 20000euros !)
Comment puis-je me sortir de cette affaire ?
Je vous remercie par avance pour votre aide

Par **nihilscio**, le **28/05/2019** à **21:31**

Bonjour,
Je suppose que vous avez obtenu une copie du contrat.
Vous portez plainte contre votre ex-mari pour faux et usage de faux et vous répondez à la société de crédit que la signature n'est pas de votre main et que vous avez porté plainte.
Si vous n'avez de copie prouvant le faux en écriture, vous répondez que vous n'avez jamais souscrit ce crédit. A la société de crédit de prouver tout d'abord que vous êtes débitrice, ensuite que son action n'est pas prescrite.